



Organisme de formation

Ufcv

Antenne Bouvines 234, rue Saint Hubert-59830 BOUVINES
Antenne Amiens 275 Rue Jules Barni, Bat E-80000 AMIENS
Tél : 03 22 33 69 66
Formationpro-hdf@ufcv.fr
N° déclaration d'activité : 11750896975
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Siret : 775685621 01604



Lieu de la formation

Salle de l'association ECLIPSE

47 avenue de Dunkerque
59400 CAMBRAI

► **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter



Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "animation sociale"

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui
Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016

Autorité de certification : sports.gouv.fr

Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 93227

N° fiche RNCP : 28557

Code CPF : 241669



Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date : du 08 Janvier 2024 au 17 Janvier 2025

Formation en alternance à temps plein en continu durant 54 semaines

► **Durée totale de la formation** : 1202 heures minimum sur 54 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Enseignement théorique : 602 heures soit 35 heures par semaine
- Stage en milieu professionnel : 600h minimum en fonction des profils. Congés payés (en fonction de la CCN applicable)

► **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter



Engagement qualité des formations

► Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>



Exigences préalables à l'entrée en formation

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité
- Posséder une expérience d'au moins 200 heures sur 3 mois en animation auprès de publics
- Être titulaire d'un diplôme ou brevet (Bafa, Bac pro services aux personnes, DEAES, DEAMP, etc.)
- Satisfaire aux épreuves d'admission



& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référént handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



Conditions d'admission

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès.

Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au BPJEPS animation sociale, analyse détaillée d'une animation de groupe

► **Date des entretiens** : nous consulter

► **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement



Coûts

Nous Contacter

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>



Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs :

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini
- Utiliser le jeu comme vecteur de lien social

► Contenus :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)



Retrait des dossiers de candidature

► **Retrait des dossiers** à partir de Septembre 2023

► **Clôture des inscriptions** : 15 Décembre 2023

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

▶ L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

▶ Au moins deux visites en milieu professionnel et 5 rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv « cela comprend les comités de pilotage et les rencontres en milieu professionnel ».

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

▶ Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

▶ Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Planning de la formation

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
1 Lu	1 Je UC1	1 Ve	1 Lu	1 Me	1 Sa	1 Lu	1 Je	1 Di	1 Ma	1 Ve	1 Di	1 Me
2 Ma	2 Ve UC1	2 Sa	2 Ma	2 Je	2 Di	2 Ma	2 Ve	2 Lu	2 Me	2 Sa	2 Lu	2 Je
3 Me	3 Sa	3 Di	3 Me	3 Ve	3 Lu	3 Me	3 Sa	3 Ma	3 Je UC1	3 Di	3 Ma	3 Ve
4 Je	4 Di	4 Lu	4 Je UC2	4 Sa	4 Ma	4 Je UC2	4 Di	4 Me	4 Ve UC3	4 Lu	4 Me	4 Sa
5 Ve	5 Lu	5 Ma	5 Ve UC1	5 Di	5 Me	5 Ve UC2	5 Lu	5 Je UC1	5 Sa	5 Ma	5 Je UC2	5 Di
6 Sa	6 Ma	6 Me	6 Sa	6 Lu	6 Je UC1	6 Sa	6 Ma	6 Ve UC2	6 Di	6 Me	6 Ve	6 Lu
7 Di	7 Me	7 Je UC2	7 Di	7 Ma	7 Ve UC2	7 Di	7 Me	7 Sa	7 Lu	7 Je UC2	7 Sa	7 Ma
8 Lu POS	8 Je UC3	8 Ve UC3	8 Lu	8 Me	8 Sa	8 Lu	8 Je	8 Di	8 Ma	8 Ve	8 Di	8 Me
9 Ma POS	9 Ve UC4	9 Sa	9 Ma	9 Je	9 Di	9 Ma	9 Ve	9 Lu	9 Me	9 Sa	9 Lu	9 Je UC3
10 Me	10 Sa	10 Di	10 Me	10 Ve UC4	10 Lu	10 Me	10 Sa	10 Ma	10 Je UC4	10 Di	10 Ma	10 Ve UC3
11 Je UC4	11 Di	11 Lu	11 Je UC2	11 Sa	11 Ma	11 Je UC4	11 Di	11 Me	11 Ve UC3	11 Lu	11 Me	11 Sa
12 Ve UC1	12 Lu	12 Ma	12 Ve UC1	12 Di	12 Me	12 Ve UC4	12 Lu	12 Je UC1	12 Sa	12 Ma	12 Je UC4	12 Di
13 Sa	13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu	13 Je UC3	13 Sa	13 Ma	13 Ve UC1	13 Di	13 Me	13 Ve UC4	13 Lu UC3
14 Di	14 Me	14 Je UC4	14 Di	14 Ma	14 Ve UC2	14 Di	14 Me	14 Sa	14 Lu	14 Je UC3	14 Sa	14 Ma UC3
15 Lu	15 Je UC2	15 Ve UC2	15 Lu	15 Me	15 Sa	15 Lu	15 Je	15 Di	15 Ma	15 Ve UC4	15 Di	15 Me
16 Ma	16 Ve UC3	16 Sa	16 Ma	16 Je UC2	16 Di	16 Ma	16 Ve	16 Lu	16 Me	16 Sa	16 Lu	16 Je
17 Me	17 Sa	17 Di	17 Me	17 Ve UC1	17 Lu	17 Me	17 Sa	17 Ma	17 Je UC1	17 Di	17 Ma	17 Ve UC3
18 Je UC4	18 Di	18 Lu	18 Je UC3	18 Sa	18 Ma	18 Je	18 Di	18 Me	18 Ve UC3	18 Lu	18 Me	18 Sa
19 Ve UC3	19 Lu	19 Ma	19 Ve UC2	19 Di	19 Me	19 Ve	19 Lu	19 Je UC4	19 Sa	19 Ma	19 Je UC2	19 Di
20 Sa	20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Lu	20 Je UC1	20 Sa	20 Ma	20 Ve UC2	20 Di	20 Me	20 Ve UC2	20 Lu
21 Di	21 Me	21 Je UC2	21 Di	21 Ma	21 Ve UC4	21 Di	21 Me	21 Sa	21 Lu	21 Je UC1	21 Sa	21 Ma
22 Lu	22 Je UC1	22 Ve UC3	22 Lu	22 Me	22 Sa	22 Lu	22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve UC2	22 Di	22 Me
23 Ma	23 Ve UC2	23 Sa	23 Ma	23 Je UC3	23 Di	23 Ma	23 Ve	23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Lu	23 Je
24 Me	24 Sa	24 Di	24 Me	24 Ve UC4	24 Lu	24 Me	24 Sa	24 Ma	24 Je UC2	24 Di	24 Ma	24 Ve
25 Je UC2	25 Di	25 Lu	25 Je UC4	25 Sa	25 Ma	25 Je	25 Di	25 Me	25 Ve UC2	25 Lu	25 Me	25 Sa
26 Ve UC1	26 Lu	26 Ma	26 Ve UC1	26 Di	26 Me	26 Ve	26 Lu	26 Je UC3	26 Sa	26 Ma	26 Je	26 Di
27 Sa	27 Ma	27 Me	27 Sa	27 Lu	27 Je UC2	27 Sa	27 Ma	27 Ve UC2	27 Di	27 Me	27 Ve	27 Lu
28 Di	28 Me	28 Je UC4	28 Di	28 Ma	28 Ve UC3	28 Di	28 Me	28 Sa	28 Lu	28 Je UC4	28 Sa	28 Ma
29 Lu	29 Je	29 Ve UC1	29 Lu	29 Me	29 Sa	29 Lu	29 Je UC1	29 Di	29 Ma	29 Ve UC2	29 Di	29 Me
30 Ma		30 Sa	30 Ma	30 Je UC1	30 Di	30 Ma	30 Ve UC3	30 Lu	30 Me	30 Sa	30 Lu	30 Je
31 Me		31 Di		31 Ve UC2		31 Me	31 Sa		31 Je		31 Ma	31 Ve
56	56	42	63	49	56	42	63	49	49	42	35	Total 602h

Depot dossier et jury.

UC1/2	08-nov
UC3/4	03-mai
Jury UC1/2	06-déc
rattrapage UC1	08-janv
Jury UC3 et UC4	du 03 juin au 31 juillet
rattrapage UC 3-4	du 01 oct au 31 oct

UC nombres de jour

positionnement	2	14
UC1	20	140
UC2	27	189
UC3	20	140
UC4	17	119
total	86	602

dont FOAD= 15% 12

Copil, les 01 fév, 04 juillet, 19 décembre

Vacances scolaires